



Droit a l enfant vis a vis de sa mere

Par aal083, le 07/01/2008 à 20:50

j ai depuis qqes annees eu la garde de mon fils car la mere n arrivait pas a assumer l enfant. en contre partie je ne lui ai pas demander de pension alimentaire je lui demandait simplement de participer aux frais que peut engendrer la scolarisation de l enfant c est a dire cantine 30 a 35 EUROS par mois

il s avere que depuis qqes temps ayant refait sa vie avec qqun d autre et eu un autre enfant avec celui ci il semble que notre enfant soit passé au 2eme plan

elle a donc stopper toute participation financiere. notre fils ne veut plus voir sa mere apres plusieurs querelles avec elle et son beau pere

ele a donc fait le vide de son cote car depuis ce jour le lit de mon fils a disparu de chez elle du fait que l enfant n y allait pas de bon coeur.

je voudrais donc savoir quel recours je peux avoir aupres de la justice pour que sa mere puisse subvenir au besoin de son fils

merci d avance